

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2017/.....²²⁵ /PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE COOPERATION
ECONOMIQUE, COMMERCIALE ET TECHNIQUE ENTRE LE
GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LE
GOUVERNEMENT DE L'ETAT DU QATAR, SIGNE LE 17 MAI 2002 A
CONAKRY.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2017/029/AN du 04 juillet 2017, autorisant la ratification ;

Vu le Décret D/2017/.....²¹⁷ /PRG/SGG du ~~17~~¹⁷ AOÛT 2017, portant promulgation
de la Loi L/2017/029/AN du 04 juillet 2017 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifié l'Accord de Coopération Economique, Commerciale et
Technique entre le Gouvernement de la République de Guinée et le Gouvernement de
l'Etat du Qatar, signé le 17 mai 2002 à Conakry.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera
enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le ¹⁷ AOÛT 2017


Prof. ALPHA CONDE